

**DECISION DE NON OPPOSITION À  
DECLARATION PREALABLE**  
délivrée par le Maire au nom de la commune

Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire  
**DEMANDE N°DP 71345 26 00014, déposée le 02/06/2026**

De : Monsieur Michel ROTAGNON, Madame Isabelle ROTAGNON

Demeurant : 3 ALLEE DES MYOSOTIS 69160 TASSIN LA DEMI LUNE  
Sur un terrain situé : 359 RUE DE LA CROIX DE SENTIER, 71260 PERONNE  
Parcelle(s) : B1201  
Pour : Transformation d'une porte-fenêtre en fenêtre sur la façade sud de la maison  
Surface de plancher créée : 0 m<sup>2</sup>

**LE MAIRE DE PERONNE,**

Vu la demande de déclaration préalable susvisée – Dossier complet au 09/06/2026 ;  
Vu le code de l'urbanisme ;  
Vu la carte communale approuvée le 22 juin 2006 ;

**ARRETE**

**Article 1**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt

Le

02/06/2026

Fait à PERONNE

Le 16 juin 2026

Le Maire, Jean Pierre PACAUD



*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131- 2 du code général des collectivités territoriales.*